

Cap-Santé, le 25 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h 45, par visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de Saint-Gilbert, Luc Gignac
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mathieu Fortier, directeur par intérim du Service de dév. économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence(s) :

Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2020
 - 4.2 Motion de reconnaissance aux deux employés de la MRC qui ont pris leur retraite au cours de l'année 2020
 - 4.3 Règlement décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2021 applicables aux municipalités – Avis de motion et présentation

- 4.4 Embauche d'un technicien en prévention des incendies – Poste temporaire
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires et quotes-parts 2021 de la RRGMRP
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (8 règlements)
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 7.1 Adoption du rôle de comté 2021
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Renouvellement de l'entente de développement culturel – Dépôt du plan d'action 2021-2023 et du montage financier
- 8.2 Entente de partenariat avec La Ruche – Autorisation à la directrice générale de signer
- 8.3 Renouvellement de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- 8.4 Projet de caractérisation du potentiel récréologique de la rivière Sainte-Anne dans le cadre de la démarche de labellisation de Canot-Kayak Québec (présentation de M. Ludovic Wilmet à 18 h 50)
- 8.5 Fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.6 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 CJSR – Demande de participation financière
- 9.2 Projet régional pour les fêtes du Relais de la Pointe-aux-Écureuils – Demande de participation financière
- 9.3 Concours régional de décorations de Noël – Demande de participation financière
- 9.4 Centrale 911 – Changement de fournisseur et autorisation de signer une entente
- 9.5 Demande d'aide financière relative à l'aide au démarrage pour l'élaboration d'un nouveau PIIRL et autorisation d'accompagnement
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **9 décembre 2020** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **9 décembre 2020** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 259-11-2020

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020

CR 260-11-2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 21 octobre 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2020

CR 261-11-2020

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	99 698,18 \$
Service de la paie :	237 346,18 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	46 428,60 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	151 000,00 \$
▪ Entente culturelle :	653,14 \$
▪ Entente agroalimentaire :	7 703,33 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	7 146,00 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Aide d'urgence aux PME (COVID-19) :	7 500,00 \$
▪ Devises portneuvoises :	39 722,78 \$

Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	2 731,25 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	0 \$
▪ Organismes régionaux :	13 055,00 \$
Fonds régions et ruralité (FRR) :	
▪ Aide financière aux organismes et entreprises :	17 500,00 \$
▪ Entente agroalimentaire :	17 605,00 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions :	85 000,00 \$
Baux :	297 867,84 \$
Territoires non organisés :	23 951,43 \$
GRAND TOTAL :	1 054 908,73 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 31 octobre 2020;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 31 octobre 2020, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

4.2 MOTION DE RECONNAISSANCE AUX DEUX EMPLOYÉS DE LA MRC QUI ONT PRIS LEUR RETRAITE AU COURS DE L'ANNÉE 2020

CR 262-11-2020

Suite au départ à la retraite de deux membres du personnel au cours de l'année 2020;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE les membres du conseil de la MRC de Portneuf adressent leurs plus sincères remerciements et une profonde reconnaissance à :

- M. Ronald Delisle (38 années de service);
- M. Bernard Tremblay (4 années de service).

Tous les élus souhaitent une belle et agréable retraite bien méritée à ces employés dévoués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2021 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Un avis de motion est présenté par Mme Andrée St-Laurent, représentante de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement établissant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2021 applicables aux municipalités sera adopté.

4.4 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES – POSTE TEMPORAIRE

CR 263-11-2020

CONSIDÉRANT que le poste de technicien en prévention des incendies est temporairement vacant, et ce pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher temporairement une ressource afin que les six municipalités desservies par le technicien en prévention des incendies de la MRC de Portneuf respectent les engagements inscrits au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu trois candidatures pour le poste temporaire de technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué de la directrice générale adjointe de la MRC, du directeur général de la Ville de Donnacona et du directeur du service incendie de la Ville de Saint-Basile, conformément à la politique d'embauche de la MRC, pour effectuer la sélection du candidat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, après entrevues, recommande unanimement au conseil M. René Minville à titre de technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que M. René Minville est à l'emploi de la Ville de Saint-Raymond deux jours par semaine;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de M. René Minville à titre de technicien en prévention des incendies, à temps partiel (minimum 21 h/semaine, jusqu'à un maximum de 35 h/semaine), pour un contrat débutant le 4 novembre 2020, pour une période de quatre semaines, avec possibilité de prolongation;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de M. René Minville;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTES-PARTS 2021 DE LA RRGMRP

CR 264-11-2020

CONSIDÉRANT que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) doit adopter son budget pour l'année 2021 et que celui-ci est au montant de 14 889 399 \$;

CONSIDÉRANT que les territoires non organisés de la MRC de Portneuf sont représentés à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf en tant que municipalité, conséquemment, ils doivent assumer une quote-part 2021 relative au fonctionnement et aux activités de la Régie;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la Municipalité des territoires non organisés de la MRC de Portneuf adopte le budget 2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

QUE la Municipalité des territoires non organisés de la MRC de Portneuf s'engage à verser à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf la somme de 20 652,60 \$, laquelle représente la quote-part 2021 pour la collecte, le transport et l'élimination (l'enfouissement) des déchets domestiques, la collecte sélective, des matières secondaires et organiques, le suivi au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf ainsi qu'un montant de 386,80 \$ relatif au service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (8 RÈGLEMENTS)

CR 265-11-2020

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 245 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 242 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 195-2020 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Casimir;
- règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 700-20 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 702-20 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 716-20 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 2161718-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 216, le règlement de lotissement numéro 218 et le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 702-20 de la Ville de Saint-Raymond concerne la zone agricole et que ce dossier a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 ADOPTION DU RÔLE DE COMTÉ 2021

CR 266-11-2020

CONSIDÉRANT qu'un projet de rôle de comté 2021 a été transmis à l'intention des membres du conseil de la MRC lors de la séance de travail du 11 novembre 2020 et que le tout est conforme;
Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte et approuve le rôle d'évaluation de comté tel que déposé par M. Sylvain Méthot, évaluateur agréé, pour l'année 2021. La richesse foncière uniformisée s'établissant à 6 952 934 698 \$, conformément aux articles 261.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, cette dernière servira à répartir aux municipalités participantes les dépenses prévues au budget 2021 de la MRC de Portneuf conformément aux dispositions de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2021-2023 ET DU MONTAGE FINANCIER

CR 267-11-2020

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel conclue entre la MRC de Portneuf et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) vient à échéance au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le MCC a proposé à la MRC de renouveler l'entente de développement culturel pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de l'entente de développement culturel est d'appuyer la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que les principales orientations du plan d'action ont été présentées lors du comité de travail du 11 novembre dernier et que la Direction régionale du MCC est favorable aux actions planifiées;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces projets nécessite une enveloppe de 40 000 \$ par année provenant de la MRC et un investissement équivalent du MCC;

CONSIDÉRANT que cette somme correspond au montant investi en 2020 par la MRC pour l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que cette entente dédiée au développement de la culture portneuvoise représente une somme totale de 240 000 \$ sur 3 ans;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le dépôt du plan d'action de l'entente de développement culturel 2021-2023 sur la plateforme di@pason du MCC;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer la nouvelle entente de développement culturel avec le MCC pour les années 2020 à 2023, impliquant une contribution financière totale de 40 000 \$ par année pour la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA RUCHE – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER

CR 268-11-2020

CONSIDÉRANT que La Ruche est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser l'émergence de projets stimulants, le rayonnement et la réalité économiques d'une région par l'entremise de sa plateforme de financement participatif de proximité avec la collaboration de ses nombreux partenaires;

CONSIDÉRANT que La Ruche a présenté à la MRC de Portneuf une proposition pour une entente de collaboration relativement à la création d'un programme d'accompagnement en date du 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire s'engager et collaborer avec La Ruche et Desjardins selon les paramètres décrits dans la proposition de collaboration, notamment :

- En alimentant La Ruche en projets potentiels afin qu'elle puisse inciter des entrepreneurs à utiliser la plateforme;
- En participant à un comité de suivi de projets;
- En faisant la promotion du programme de La Ruche dans son réseau;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente de collaboration avec La Ruche et le Mouvement des Caisses Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

CR 269-11-2020

CONSIDÉRANT que l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) permettant de créer des communautés accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes est venue à échéance le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le MIFI offre aux MRC de conclure une entente transitoire d'un an pour maintenir les efforts déployés jusqu'à maintenant en matière d'accueil et d'intégration des immigrants;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf accueille de plus en plus de personnes immigrantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la région de la Capitale-Nationale, depuis ces dernières années, fait face à une rareté de main-d'œuvre sans précédent et que cette situation met beaucoup de pression sur les entreprises en quête de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre la mise en place d'une stratégie d'attraction et d'intégration des nouveaux arrivants issus de l'immigration sur les besoins de main-d'œuvre dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'Accès Travail Portneuf, en association avec Accès Études Québec, détient une expertise à ce niveau et désire poursuivre, avec la MRC de Portneuf, ce projet auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre

de l'appel de propositions à l'intention des organisations municipales et régionales et des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la MRC désire maintenir et soutenir les projets relatifs aux différentes facettes de l'immigration;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire, plus précisément, soutenir les efforts de recrutement des entreprises et des centres de formation professionnelle situés sur son territoire en lien avec les travailleurs et étudiants immigrants;

CONSIDÉRANT qu'il est utile et souhaitable qu'une bonification de l'implication de la MRC de Portneuf, quant à l'immigration, la diversité et l'intégration d'une nouvelle main-d'œuvre, soit mise de l'avant par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises et des citoyens de Portneuf;

CONSIDÉRANT que pour chaque dollar investi par la MRC dans la démarche, le MIFI en investira également un, ce qui représente un effet de levier intéressant pour la région;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer l'entente éventuelle à intervenir entre elle et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec;

QUE la MRC investisse dans cette entente d'une durée d'un an :

- 5 000 \$ provenant de l'enveloppe résiduelle des projets n'ayant pu se réaliser en 2020 en raison de la pandémie (FRR 2020) afin de compléter le diagnostic et le plan d'action en collaboration avec Accès Travail Portneuf;
- 20 000 \$ provenant de son budget FRR 2021 dédié aux ententes sectorielles et ministérielles afin de permettre la mise en œuvre des actions prévues au plan d'action;
- 25 000 \$ en ressources humaines provenant de son Service de développement économique pour la coordination de la démarche;

Le tout en contrepartie d'une contribution de 50 000 \$ de la part du MIFI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 PROJET DE CARACTÉRISATION DU POTENTIEL RÉCRÉOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION DE CANOT-KAYAK QUÉBEC (PRÉSENTATION DE M. LUDOVIC WILMET À 18 H 50)

CR 270-11-2020

CONSIDÉRANT que la rivière Sainte-Anne dont le parcours entre Saint-Raymond et Saint-Casimir présente un fort potentiel de développement et de consolidation d'activités nautiques récréotouristiques;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'analyser les potentiels, de valider les installations déjà existantes et de demander une accréditation provinciale de la part de Canot-Kayak Québec afin d'offrir un produit d'appel reconnu et sécuritaire et d'avoir accès à des aides financières ultérieurement;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit très bien dans le cadre de la Stratégie de développement touristique 2020-2024 de la MRC et

qu'elle permettra de compléter l'offre des 13 sites de mise à l'eau situés le long du fleuve Saint-Laurent et des balades du littoral au niveau de l'offre de Tourisme Bleu;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la démarche de caractérisation du potentiel récréotouristique de la rivière Sainte-Anne entre Saint-Raymond et Saint-Casimir par Canot-Kayak Québec en 2021;

QUE le conseil autorise une dépense estimée à 46 000 \$ (1 000 \$/km de rivière) + taxes applicables pour ce projet, via le fonds FRCN, dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie de développement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 FONDS AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COVID-19) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 271-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 22 avril 2020 (CR 099-04-2020) annonçant la signature d'une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation permettant d'avoir accès à un fonds d'urgence en contexte de pandémie pouvant totaliser 1 169 636 \$;

CONSIDÉRANT que cette aide a été bonifiée de 428 931 \$ à l'adoption de la résolution permettant de signer l'addenda le 21 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté la commission du développement social et économique afin de valider les travaux d'analyse du Service de développement économique et faire des recommandations d'investissement au conseil;

CONSIDÉRANT que la commission a procédé à une neuvième séance de validation d'analyse le 23 novembre 2020;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers recommandés par la commission du développement social et économique :

N° dossier	Montant octroyé	N° dossier	Montant octroyé
4105-COV	11 250 \$	4115-COV	14 700 \$
4019-COV-2	12 000 \$	4117-COV	25 000 \$
4106-COV	10 000 \$	4014-COV-2	25 000 \$
4109-COV	24 500 \$	4038-COV-2	35 000 \$
4082-COV	23 200 \$	4119-COV	7 500 \$
4110-COV	13 550 \$	4120-COV	10 000 \$
3159-COV	12 000 \$	3162-COV	10 750 \$
3176-COV	9 500 \$	4032-COV-2	15 000 \$
3125-COV	28 550 \$		

QUE le conseil autorise le Service de développement économique à octroyer des moratoires de remboursement pouvant varier de 3 à 12 mois selon les particularités de chaque dossier;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions de

financement dans le cadre du fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 272-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 24 novembre 2020, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet
#11-20-4102 Chambre de commerce de l'est de Portneuf	5 000 \$	FSE volet 6	Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)
#11-20-4091 École régionale de musique de Pont-Rouge	1 913 \$	FSE volet 6	Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)
#11-20-3201 Club de golf Pont-Rouge inc.	1 837 \$	FSE volet 6	Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)
#11-20-4082 Microbrasserie La Shed	10 000 \$	FSE volet 1	Soutien à la création d'une nouvelle entreprise
#11-20-4118 Éco-Naud Exploitation Forestière inc.	2 170 \$	FSE volet 6	Soutien aux entreprises en matière de technologie de l'information (TI)

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 CJSR – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 273-11-2020

CONSIDÉRANT que CJSR, la seule télévision communautaire sur le territoire, a amorcé en 2020 sa cinquantième année d'existence;

CONSIDÉRANT que l'organisation a présenté une demande de soutien financier pour la restructuration de la station lors du comité des priorités à l'automne 2020 et ce dernier est favorable à l'appui de l'organisme par la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement aux actions de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire par la même occasion témoigner de son appui et de son soutien à CJSR, une organisation dont les retombées sont majeures pour la communauté;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à CJSR une aide financière de 18 700 \$ et à signer l'entente encadrant cette aide financière;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 PROJET RÉGIONAL POUR LES FÊTES DU RELAIS DE LA POINTE-AUX-ÉCUREUILS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 274-11-2020

CONSIDÉRANT que le Relais de la Pointe-aux-Écureuils a déposé un projet de capsules vidéo interactives destinées aux enfants de la région pour la période précédant les Fêtes;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant au projet, la MRC permettra aux municipalités portneuvoises d'avoir accès aux capsules pour diffusion dans leur milieu et que des visites surprises du Père Noël seront prévues dans chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 un poste budgétaire aux fins de commandites;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 3 000 \$ au Relais de la Pointe-aux-Écureuils comme participation financière au projet régional « Bizarre de Blizzard »;

QUE ladite dépense soit inscrite au poste budgétaire « MRC - Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CONCOURS RÉGIONAL DE DÉCORATIONS DE NOËL – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 275-11-2020

CONSIDÉRANT que la Table des directeurs de loisirs a adressé une demande de participation financière à la MRC de Portneuf dans le cadre de l'organisation de son concours régional de décorations de Noël;

CONSIDÉRANT que le montant accordé servirait à offrir aux citoyens participants un minimum de quatre prix de participation tirés au hasard sous forme de Devises portneuvoises;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire appuyer cette démarche rassembleuse pour la région;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$, sous forme de Devises portneuvoises, à titre de prix de participation au concours régional de décorations de Noël;

QUE ladite dépense soit inscrite au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 CENTRALE 911 – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR ET AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE

CR 276-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf et les municipalités locales qui la composent utilisent actuellement les services de la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis pour le territoire des TNO;

CONSIDÉRANT que le contrat de service entre la Ville de Lévis et les municipalités locales du territoire de la MRC de Portneuf pour les services de la centrale 9-1-1 est échu;

CONSIDÉRANT que le logiciel ICO Incendie, utilisé par la grande majorité des services incendie du territoire, n'est pas compatible avec celui de la centrale de Lévis, ce qui rend difficile l'utilisation efficace de l'outil;

CONSIDÉRANT que la centrale 9-1-1 de la Ville de Lévis n'a pas mis en place de solution pouvant rendre l'application de ICO Technologies utilisable en mode bidirectionnel;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie, après analyse des différentes possibilités, recommande au conseil de la MRC de changer regionalement de fournisseur de services 9-1-1 afin d'améliorer les communications incendie et de pouvoir utiliser, d'une meilleure façon, le logiciel ICO Incendie;

CONSIDÉRANT que les directeurs incendie de la MRC de Portneuf ont été consultés sur le sujet dans le cadre d'une séance de La Mutuelle tenue le 4 novembre 2020 et qu'ils appuient la recommandation du comité de sécurité incendie de migrer vers les services du Groupe CLR à titre de fournisseur de services 9-1-1;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a été saisi de la recommandation du comité de sécurité incendie lors de la séance du comité de travail du 11 novembre 2020 et que tous étaient d'accord avec l'orientation proposée;

CONSIDÉRANT que bien que les municipalités du territoire doivent signer localement une entente liant leur municipalité et une centrale 9-1-1, le conseil de la MRC recommande qu'une seule centrale 9-1-1 soit utilisée pour desservir le territoire, facilitant ainsi les communications incendie et l'application des différents protocoles sur le territoire;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC avise la Ville de Lévis du non-renouvellement de l'entente de service de centrale de réponse 9-1-1 et service incendie pour le territoire des TNO;

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet à signer une entente de service avec le Groupe Le Rocher (CLR) pour les services de centre de réponse 9-1-1 et service incendie pour le les TNO;

QUE le conseil mandate le CSI pour établir, de concert avec les directeurs incendie concernés, les protocoles d'intervention dans les TNO à transmettre à la nouvelle centrale d'appels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'AIDE AU DÉMARRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PIIRL ET AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT

CR 277-11-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a mis en œuvre en octobre 2016 un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et qu'elle est maintenant admissible pour procéder à l'élaboration d'un PIIRL de seconde génération, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que de tels plans d'intervention poursuivent l'objectif de coordonner les interventions et d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier municipal reconnu comme étant stratégique à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cet exercice de planification, il faudra procéder à un examen de l'état de l'ensemble des routes locales de niveaux 1 et 2, déterminer les types d'interventions correctives requises sur le réseau prioritaire local et déterminer les budgets qui seront associés aux travaux à entreprendre;

CONSIDÉRANT que différentes problématiques ont été soulevées par les municipalités du territoire concernant le PIIRL actuellement en vigueur, notamment concernant l'identification du réseau prioritaire retenu ainsi que sur les données d'auscultation de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de travail a eu lieu le 19 novembre dernier afin de faire le point sur les problèmes soulevés ainsi que sur l'opportunité de présenter une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un nouveau PIIRL;

CONSIDÉRANT que cette rencontre a permis de faire ressortir les avantages liés à l'élaboration d'un nouveau PIIRL mais aussi la nécessité que les municipalités soient mieux impliquées dans le processus d'élaboration d'un PIIRL de seconde génération;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite obtenir une aide financière à titre de subvention au démarrage pour réaliser une seconde version du PIIRL et que, pour ce faire, elle doit formuler une demande auprès du ministère des Transports en remplissant le formulaire requis et en y annexant une résolution adoptée en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite s'adjoindre dans le cadre de la réalisation de cet exercice de planification les services de M^{me} France Thibault, ingénieure, qui a déjà accompagné la MRC de Portneuf dans le cadre de l'élaboration du PIIRL de première génération;

CONSIDÉRANT que M^{me} Thibault constitue une ressource qualifiée et qu'elle sera appelée à collaborer avec l'équipe de la MRC pour concevoir un appel d'offres, procéder à la sélection d'une firme pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et assister le groupe de travail à être nommé par le conseil de la MRC et qui sera associé à l'exercice;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à transmettre une demande d'aide financière au ministère des Transports en vue de la réalisation d'un nouveau PIIRL et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

QUE la MRC de Portneuf accorde un mandat à M^{me} France Thibault, ingénieure, visant la préparation d'un devis d'appel d'offres et sa participation à un comité de sélection en vue de mandater une firme d'ingénierie, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ (+ taxes);

QUE la MRC de Portneuf octroie également un mandat d'accompagnement à M^{me} Thibault dans le cadre de la démarche d'élaboration du PIIRL au taux horaire de 140 \$ pour un montant n'excédant pas 6 000 \$ (+ taxes);

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer tout document ou annexe en lien avec la demande d'aide financière au programme d'aide au démarrage du MTQ et le contrat d'accompagnement de M^{me} Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Bernard Gaudreau : Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 23 novembre dernier afin de procéder à l'analyse des demandes de prêts d'urgence aux petites et moyennes entreprises qui ont été présentées dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Yves Bédard indique qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 6 novembre dernier. Parmi les sujets traités, on note les installations septiques dans les TNO, le Plan régional des milieux humides et hydriques, le projet de Seigneurie de Perthuis, les interventions de Pêches et Océans Canada et la modification du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 25 novembre concernant différents dossiers, notamment les travaux entourant le renouvellement de la convention collective des employés.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Daniel Dion indique qu'une rencontre du comité a eu lieu le 22 octobre. Lors de cette rencontre, il a notamment été question de l'état de la situation en lien avec la pandémie, des rapports périodiques pour les mois d'août et septembre, du bilan des activités des cadets, des enquêtes sur le territoire et de la subvention en lien avec la légalisation du cannabis.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau indique qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Ghislain Langlais mentionne qu'une diminution du nombre d'utilisateurs du transport collectif a été observée en raison de la COVID-19. Il annonce qu'un nouveau fournisseur est maintenant en action pour le service de transport adapté, et une amélioration des services a déjà été constatée.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Dominic Tessier Perry indique qu'un comité a été formé afin de trouver des solutions à la problématique liée aux odeurs qui entourent le site de la Régie à Neuville. Il mentionne aussi que la Régie a passé une commande pour l'acquisition des camions nécessaires à la collecte des matières résiduelles dont elle sera responsable.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Daniel Dion mentionne qu'aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Deny Lépine félicite M. Bernard Gaudreau pour sa reconduction à titre de président de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

M. Deny Lépine demande s'il est opportun de réitérer notre demande à l'effet que le réseau de transport structurant de la Ville de Québec puisse se connecter à notre réseau de transport collectif. M. Bernard Gaudreau mentionne qu'il a eu la chance de réitérer le souhait de la MRC de Portneuf que le réseau de transport structurant concrétise de nouvelles structures à proximité de notre région permettant de maximiser les services dans Portneuf.

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une consultation publique est actuellement en cours concernant une démarche de marketing territorial entamée récemment avec la forme Visages régionaux. Il invite ses collègues élus et la population portneuvoise à donner leur point de vue via la page Facebook de la MRC de Portneuf.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 278-11-2020

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 10 sur la proposition de M. Raymond Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette